



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 16/04/2021  
Reçu en préfecture le 16/04/2021  
Affiché le **16 AVR. 2021**  
ID : 039-283900017-20210415-B2021\_18-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 15 avril 2021

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
26/03/2021

Délibération n° B 2021-18

### **Avenant à la convention de transfert du CPI les MOUSSIERES pour mise à disposition du SDIS d'un local supplémentaire pour abriter un moyen de lutte : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à quinze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 novembre 2001 relative au transfert de gestion du service d'incendie et de secours des MOUSSIERES (CPINI) et la convention subséquente du 18 décembre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le corps communal de sapeurs-pompiers des MOUSSIERES a été intégré au corps départemental le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette opération a été faite par délibérations respectives puis signature en décembre 2001 avec la commune d'une convention de transfert des personnels et des biens. Dans ce cadre un local a été mis gratuitement à disposition du SDIS car nécessaire à la réalisation des missions.

Puis avec la création du CIS des COMBES, les CIS de LAJOUX, LAMOURA et SEPTMONCEL ont disparu et le CIS LES MOUSSIERES est devenu un Poste Avancé de ce CIS.

Le plan pluriannuel d'équipement adopté par le Conseil d'Administration le 26 juin 2019 prévoyait entre autres objectifs de doter l'ensemble des centres d'un véhicule léger permettant d'assurer des missions de prompt secours, l'engagement de la chaîne de commandement, l'engagement de la chaîne médicale et la réalisation de certaines missions fonctionnelles.

Ainsi, un Véhicule Léger Toute Utilité sera prochainement affecté dans cette unité et nécessite de disposer d'un garage supplémentaire pour l'accueillir.

Il est donc proposé en annexe, en accord avec la commune propriétaire, un avenant à la convention de transfert précitée, afin de disposer à titre gratuit d'un local supplémentaire de 57 m<sup>2</sup> permettant l'abri de ce véhicule.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer cet avenant à la convention de transfert du CPI LES MOUSSIÈRES, relatif à un local supplémentaire mis à disposition gratuite du SDIS pour abriter un véhicule.

---

DECISION N° B 2021-18 DU 15 AVRIL 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer cet avenant à la convention de transfert du CPI LES MOUSSIÈRES, relatif à un local supplémentaire mis à disposition gratuite du SDIS pour abriter un véhicule.

L'avenant est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 15 AVR. 2021  
Affiché le 16 AVR. 2021  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT